

Bonsoir, je suis pere d'un enfant ne au senegal

Par thier, le 09/12/2013 à 17:50

je suis pere d'un enfant senegalais ,et je suis de nationalitè française je voudrais savoir quel demarche faire pour etre reguraliser ,merci de repondre

Par amajuris, le 09/12/2013 à 18:55

bjr,

vous voulez dire régulariser votre enfant.

si vous êtes français et que vous avez reconnu cet enfant il est français donc inutile de régulariser.

cdt